

**ANALYSE**

**« DÉFIER LA MALÉDICTION DES  
RESSOURCES » EN LÉGIFÉRANT  
SUR LE DÉVELOPPEMENT  
COMMUNAUTAIRE**



**PUBLIEZ CE QUE  
VOUS PAYEZ**

## LES GOUVERNEMENTS PEUVENT-ILS « DÉFIER LA MALÉDICTION DES RESSOURCES » EN LÉGISÉRANT SUR LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ?

**Brendan Schwartz, Kristi Disney Bruckner,  
Ahamadou Maiga**

Malgré les décennies de recherche et de mesures en vue de « défier la malédiction des ressources », les progrès sont dans l'ensemble controversés. L'extraction des ressources naturelles ne joue pas pleinement le rôle qu'elle pourrait potentiellement occuper dans le développement, en particulier dans les pays producteurs de matières premières tels que l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie.<sup>1</sup>

En même temps, les communautés et les organisations de la société civile se mobilisent pour redéfinir de nombreuses manières différentes le contexte de l'extraction minière. Tandis que certaines campagnes de plaidoyer réclament l'arrêt de l'exploitation minière, d'autres visent à permettre aux communautés affectées par l'exploitation et aux pays riches en ressources minières d'en tirer meilleur parti.

Les exigences gouvernementales en matière de développement communautaire dans le secteur

minier ont augmenté de manière exponentielle au cours des 15 dernières années en réponse à ces revendications. La plupart de la documentation existante sur le sujet met l'accent sur la situation en Australie et au Canada où de telles exigences sont en vigueur depuis des décennies.<sup>2</sup> Cependant, comme l'indique ci-dessous notre typologie des exigences en matière de développement communautaire, les pays du Sud sont en train de rapidement les adopter comme instrument juridiquement contraignant.

Les organisations de la société civile, les universitaires, les décideurs politiques et autres, doivent examiner de plus près les mécanismes du développement local dans le secteur minier dans divers contextes géographiques afin de pouvoir prodiguer des conseils d'ordre politique qui sont fondés sur les données. Cette note d'information explore le développement communautaire dans le secteur minier en examinant les tendances actuelles de la législation nationale.

<sup>1</sup> Sexton, Renard (2018). Une nouvelle « malédiction des ressources » donne lieu à des émeutes partout dans le monde. <https://www.washingtonpost.com/news/monkey-cage/wp/2018/04/25/mineral-extraction-makes-countries-richer-right-but-theres-a-new-resource-curse/>

<sup>2</sup> Cf. Chuhan-Pole, Punam, Andrew L. Dabalén et Bryan Christopher Land. 2017. L'exploitation minière en Afrique : les communautés locales en tirent-elles parti ? Collection « L'Afrique en développement ». Washington, DC : Banque mondiale. (P. 97) « L'une des limites principales de cette littérature est qu'elle reste émergente et qu'en conséquence il y a un manque de preuves empiriques robustes sur l'effet de l'abondance en ressources sur l'emploi, les revenus locaux, la distribution des revenus et la pauvreté, tout particulièrement dans les pays en développement. Les données disponibles sont lacunaires et portent sur un nombre très limité de pays : les États-Unis et le Canada parmi les pays développés et le Brésil et le Pérou parmi les pays en développement. Il serait nécessaire d'avoir des travaux portant sur d'autres contextes d'abondance en ressources, tout particulièrement d'Afrique subsaharienne, pour pouvoir améliorer la validité externe de ces résultats et mieux renseigner les décideurs politiques et les praticiens. » <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/26110/9781464813955.pdf?sequence=7&isAllowed=y>

## DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LE SECTEUR MINIER : APERÇU DES TENDANCES RÉCENTES

Actuellement, la législation minière dans plus de cinquante pays exige la mise en œuvre d'un mécanisme quelconque de développement communautaire ou de partage des bénéfices. La plupart de ces réformes ont eu lieu entre 2000 et 2020.<sup>3</sup> Cependant, les lois, les règlements et les contextes sont assez divers. Certains cadres juridiques imposent des exigences sur les sociétés minières, tandis que d'autres les imposent sur le gouvernement ou exigent un accord entre la société et la communauté, ou la société, le gouvernement et la communauté.

### **Accords de développement communautaire (ADC)**

Les ADC définissent généralement les droits et les responsabilités des sociétés minières sur un large éventail de sujets, tout en mettant typiquement l'accent sur la prestation de bénéfices socio-économiques aux communautés touchées par les activités minières. Ces bénéfices peuvent comprendre des emplois, des investissements sociaux ou des redevances.<sup>4</sup> Les gouvernements et les sociétés utilisent les ADC et d'autres

mécanismes de partage des bénéfices pour promouvoir la « licence sociale d'exploitation » et gérer les relations avec les parties prenantes locales.<sup>5</sup>

Certains pays, comme le Liberia, utilisent un accord type de développement du secteur minier qui requiert un ADC. D'autres gouvernements, tels que la Mongolie, ont un ADC type qui sert de modèle pour de tels accords. Enfin, d'autres gouvernements énoncent dans la législation nationale ou infranationale les exigences des ADC dans des termes allant de très généraux à plus spécifiques.

L'augmentation des ADC en tant qu'outil de développement local est importante, car les communautés affectées par les sociétés minières ont historiquement été exclues ou marginalisées des flux de bénéfices générés dans le secteur minier, tout en étant les principales victimes des impacts sociaux et environnementaux. Certaines recherches actuelles soutiennent que les ADC créent un

<sup>3</sup> Cf. page 202, Kendra E. Dupuy, Community Development in Mining Laws, 1993 – 2012, dans *The Extractive Industries and Society*, p. 200-215 (2014), [https://www.academia.edu/9418639/Community\\_Development\\_in\\_Mining\\_Laws](https://www.academia.edu/9418639/Community_Development_in_Mining_Laws)

<sup>4</sup> [https://scholarship.law.columbia.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1115&context=sustainable\\_investment\\_staffpubs](https://scholarship.law.columbia.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1115&context=sustainable_investment_staffpubs)

<sup>5</sup> International Council on Mining & Metals (ICMM), *Community Development Toolkit*, 2012, <https://www.icmm.com/website/publications/pdfs/social-and-economic-development/4080.pdf>

cadre poussant les sociétés minières à traiter les communautés comme une partie prenante clé, plutôt que comme un tiers, en reconnaissant implicitement que les communautés locales devraient recevoir des bénéfices directs de l'extraction minière.<sup>6</sup> D'autres maintiennent que les ADC sont purement un outil utilisé par les gouvernements et les sociétés minières pour exploiter les communautés rurales tout en générant d'importantes recettes destinées aux investisseurs miniers.<sup>7</sup>

L'existence d'ADC ou de tout autre mécanisme de développement local ne garantit pas en lui-même une distribution inclusive et robuste des bénéfices. En réalité, les données suggèrent que les ADC peuvent être cooptés par de puissantes élites au sein des communautés, ne pas du tout réussir à garantir une participation significative des représentants communautaires,<sup>8</sup> ou inclure des dispositions qui limitent les droits des communautés, contredisant ainsi les normes juridiques nationales ou internationales sous-jacentes.<sup>9</sup> Le terme « communautés » est souvent utilisé pour désigner des entités politiques complexes qui ont des intérêts divergents dépendant de la différenciation sociale. Par conséquent, les bénéfices peuvent ne réellement profiter qu'à un petit groupe d'acteurs puissants au lieu d'être distribués de manière équitable. Dans certains contextes, les initiatives de développement local peuvent ne pas suffire à compenser efficacement les coûts sociaux, environnementaux, culturels et politiques plus larges de l'exploitation minière

ou s'intégrer facilement aux modes existants de gouvernance territoriale. L'asymétrie de l'accès à l'expertise technique et juridique entre les représentants des communautés et les sociétés minières désavantage les communautés lors de la négociation et de l'application des termes de ces accords, malgré les efforts des organisations de la société civile pour redresser ce déséquilibre.

### Bases de données et catalogues des accords communautaires de développement

Bien que de nombreux ADC demeurent confidentiels, un nombre croissant est publié dans les bases de données suivantes :

- Columbia Center on Sustainable Investment (CCSI) et Canadian International Resources and Development Institute (CIRDI). Open Community Contracts. <http://opencommunitycontracts.org/>.
- Sustainable Development Strategies Group (SDSG). Community Development Agreements (CDA) Library. <https://www.sdsd.org/archives/cda-library>.
- Université de Melbourne. Agreements, Treaties and Negotiated Settlements Project Database. <http://www.atns.net.au/browse.asp>.

### Exigences législatives nationales

Outre les ADC, la législation nationale est également susceptible d'imposer aux gouvernements des exigences en matière : de soutien au développement communautaire ; de

6 Cotula, Lorenzo (2018). Reconsidering Sovereignty, Ownership and Consent in Natural Resource Contracts: From Concepts to Practice. *European Yearbook of International Economic Law*. [https://link.springer.com/content/pdf/10.1007%2F8165\\_2018\\_23.pdf](https://link.springer.com/content/pdf/10.1007%2F8165_2018_23.pdf)

7 Peter Dauvergne et Jonathan Gamu, The Slow Violence of Corporate Social Responsibility: the Case of Mining in Peru, 2018, dans *Third World Quarterly*, [https://www.researchgate.net/profile/Dauvergne\\_Peter/publication/323017036\\_The\\_slow\\_violence\\_of\\_corporate\\_social\\_responsibility\\_the\\_case\\_of\\_mining\\_in\\_Peru/links/5a7c82f00f7e9b477a02d705/The-slow-violence-of-corporate-social-responsibility-the-case-of-mining-in-Peru.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Dauvergne_Peter/publication/323017036_The_slow_violence_of_corporate_social_responsibility_the_case_of_mining_in_Peru/links/5a7c82f00f7e9b477a02d705/The-slow-violence-of-corporate-social-responsibility-the-case-of-mining-in-Peru.pdf) ; Linda Fox-Rogers et Enda Murphy, From Brown Envelopes to Community Benefits: The Co-Options of Planning Gain Agreements under Deepening Neoliberalism, dans *Geoforum* v. 67, Déc. 2015, p. 41-50 <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2015.09.015> ; Guillaume Peterson St-Laurent et Philippe Le Billon, Review: Staking Claims and Shaking Hands: Impact and Benefit Agreements as a Technology of Government in the Mining Sector, dans *The Extractive Industries and Society* (2015), [https://www.researchgate.net/publication/278161683\\_Staking\\_claims\\_and\\_shaking\\_hands\\_Impact\\_and\\_benefit\\_agreements\\_as\\_a\\_technology\\_of\\_government\\_in\\_the\\_mining\\_sector](https://www.researchgate.net/publication/278161683_Staking_claims_and_shaking_hands_Impact_and_benefit_agreements_as_a_technology_of_government_in_the_mining_sector).

8 Université de la Colombie-Britannique et Canadian International Resources and Development Institute (CIRDI). Implementing the Ahafo Benefit Agreements: Seeking Meaningful Community Participation at Newmont's Ahafo Gold Mine in Ghana, 2018. [https://cirdi.ca/wp-content/uploads/2018/07/Ahafo\\_community\\_agreement\\_2018.pdf](https://cirdi.ca/wp-content/uploads/2018/07/Ahafo_community_agreement_2018.pdf).

9 Neil Craik, Holy Gardner et Daniel McCarthy, Indigenous – Corporate Private Governance and Legitimacy: Lessons Learned from Impact and Benefit Agreements, dans *Resources Policy*, v. 52, juin 2017, p. 379-388, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0301420716302902>.

maintien d'une fiducie ou d'un fonds national ou infranational ; ou de distribution des recettes provenant des redevances aux communautés touchées par l'exploitation minière, comme c'est le cas au Cameroun. Les réformes législatives récentes au Burkina Faso, en Guinée, au Kenya et au Mali imposent de multiples obligations en matière de développement local à la fois aux sociétés et au gouvernement. Ainsi, la loi minière de 2019 au Mali oblige les sociétés à conclure des ADC avec les communautés, et le gouvernement et les sociétés doivent verser des redevances dans un fonds de développement local.

Les universitaires, les activistes et les politiques s'intéressent de plus en plus au développement local dans le secteur minier. En vue de contribuer à l'approfondissement de ce domaine d'étude, nous proposons une liste (non exhaustive) et une typologie flexible des dispositifs législatifs visant à promouvoir le développement local dans le secteur minier. La typologie a pour objectif de démontrer qu'une approche universelle des mécanismes de développement local n'est pas possible, et de stimuler une réflexion créative sur la manière de promouvoir des solutions équitables basées sur les spécificités de chaque contexte.



## UTILISATION DE LA LÉGISLATION NATIONALE POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LE SECTEUR MINIER<sup>10</sup>

		Afghanistan	Burkina Faso	Cameroun	Canada	République centrafricaine	Chine
Responsabilité incombant à l'État	La loi nationale impose au gouvernement national la promotion du développement communautaire.						1986, amendement en 1996
	La loi nationale exige du gouvernement l'établissement et le maintien des fonds nationaux ou sous-nationaux pour le développement communautaire.		2015				
	La loi nationale exige que le gouvernement partage les revenus avec le gouvernement local ou les communautés locales/les zones touchées par l'extraction minière.			2016			
	Exigence visant l'établissement d'un fonds dans la législation infranationale						
Responsabilité incombant aux sociétés minières	La loi nationale exige que les sociétés minières établissent un accord de développement communautaire.	2018					
	La loi nationale exige que l'entreprise contribue au développement des communautés hôtes.	2018		2016		2009	
	La législation nationale exige que l'entreprise crée et/ou alimente un fonds de développement local.		2015	2016		2009	
	La loi nationale exige que l'entreprise établisse un accord ou un protocole d'accord entre la communauté, le gouvernement et l'entreprise.	2018					
	Le gouvernement hôte dispose d'un modèle d'accord de développement minier qui exige de l'entreprise qu'elle favorise le développement communautaire.						
	Le gouvernement hôte dispose d'un modèle d'ADC qui peut être utilisé pour négocier un accord entre l'entreprise et le gouvernement local afin de promouvoir le développement communautaire.						
	Exigences pour l'établissement d'un ADC ou d'un accord sur les bénéfices dans la législation infranationale					2013/ 1984/ 1992/ 1993/ 2003	

<sup>10</sup> Données de la Community Development in Mining Collection (<https://www.ied.org/mapping-community-development-requirements-mining-sector>), ainsi que du Columbia Center on Sustainable Investment, Requirements for Community Development in Mining Laws, 2017, [http://ccsi.columbia.edu/files/2014/09/Mining-Community-Development-Requirements-Summary-Table-CCSI-2017\\_February.pdf](http://ccsi.columbia.edu/files/2014/09/Mining-Community-Development-Requirements-Summary-Table-CCSI-2017_February.pdf); Kendra E. Dupuy, Community Development in Mining Laws, 1993 – 2012, dans The Extractive Industries and Society, p. 200-215 (2014), [https://www.academia.edu/9418639/Community\\_Development\\_in\\_Mining\\_Laws](https://www.academia.edu/9418639/Community_Development_in_Mining_Laws); et James M. Otto, United Nations University UNU-Wider, How Do We Legislate for Improved Community Development?, 2017, <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/wp2017-102.pdf>.







## EXPÉRIENCES DE DIVERS PAYS EN MATIÈRE DE PRESTATION DE BÉNÉFICES TIRÉS DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Les approches législatives énumérées ci-dessus ont toutes des atouts et des faiblesses qui doivent être pris en compte. L'une peut être préférable à une autre, étant donné les circonstances particulières d'une économie, juridiction, communauté ou d'un projet donné-e. Le fonctionnement réel et détaillé de la planification et de la gestion des bénéfices est très important, mais à ce jour, les données empiriques sur l'efficacité des mécanismes de développement local dans le secteur minier dans de nombreux endroits du monde font défaut.

Le réseau d'organisations de la société civile de Publiez Ce Que Vous Payez met l'accent sur le développement local dans de nombreux pays par le biais de la recherche et du plaidoyer politique. Les résultats reflètent une grande disparité : les réformes politiques en matière de développement local et la mise en œuvre ont gagné du terrain dans de nombreux pays, mais les progrès sont limités dans d'autres.

Au Burkina Faso, les membres de Publiez Ce Que Vous Payez ont lancé une campagne pour exiger que 1 % de recettes de l'exploitation minière soit alloué au développement local. Ils ont réussi en 2015, puisque le nouveau code minier du Burkina Faso a alors créé un fonds de

développement local qui doit être financé par 1 % des recettes des sociétés minières et 20 % des redevances minières gouvernementales.<sup>11</sup> La mise en œuvre du fonds de développement local a rencontré des obstacles et fait l'objet de critiques : les défenseur-se-s des droits des femmes ont dénoncé le manque de représentation des femmes aux organes décisionnaires du fonds de développement local, ainsi que le manque de dépenses ciblées bénéficiant femmes en milieu rural.<sup>12</sup>

Le Burkina Faso a également des difficultés à percevoir les redevances des sociétés minières destinées au fonds de développement local. En 2017, les sociétés ont versé seulement 17 % de la somme requise par la nouvelle loi minière. De nombreuses sociétés ont soutenu que l'obligation de verser des redevances violait les clauses de stabilisation fiscale de leurs contrats miniers, ces clauses étant destinées à empêcher le gouvernement de créer de nouvelles obligations fiscales.

Les sociétés ont de plus en plus tendance à utiliser les dispositions de stabilisation, des contrats ou de la législation, pour éviter de verser une partie de leurs redevances aux mécanismes de développement local récemment entrés en vigueur. Les sociétés

11 Kabore, Elie (2020). 1 % de l'argent de l'or – Campagne de partage des bénéfices par PCQVP Burkina Faso. Publiez Ce Que Vous Payez.

12 Ibid.

au Chili<sup>13</sup>, en Guinée<sup>14</sup> et au Mali avancent des arguments similaires. En RDC, le code minier de 2018 a appliqué des changements fiscaux avec effet rétroactif, y compris des obligations à l'encontre des sociétés de contribuer au développement local. Cependant, la stabilisation est susceptible de demeurer l'un des principaux obstacles à un développement local robuste dans le secteur minier. Des études et une collecte de données supplémentaires à ce sujet sont urgemment requises.

Dans certains pays comme le Zimbabwe et le Cameroun, les efforts de la société civile pour promouvoir le développement local dans le secteur minier ont un impact limité pour des raisons économiques et politiques complexes. Au Zimbabwe, la législation en matière d'habilitation économique exigeait que les bénéficiaires communautaires soient acheminés par le biais de fiducies communautaires volontaires (Groupements d'actionnaires communautaires ou GAC). Très peu de GAC ont été créés et leurs performances en matière de prestation de bénéfices aux communautés dépendaient de la qualité de leurs pratiques de gestion qui varie grandement.<sup>15</sup> La législation relative aux GAC a récemment été supprimée, car les élites au Zimbabwe ont consolidé leur contrôle du secteur minier. Par conséquent, il n'existe plus de cadre juridique pour la prestation de bénéfices communautaires.

Au Cameroun, les codes miniers de 2001 et de 2016 exigeaient que des redevances soient versées aux communautés des localités minières. Malgré des décennies de plaidoyer de la coalition PCQVP Cameroun, le gouvernement ne publie toujours pas les règlements nécessaires à la prestation de bénéfices locaux.<sup>16</sup> Compte tenu du contexte de

gouvernance néopatrimoniale des ressources naturelles au Cameroun, les institutions minières responsables du paiement, des dépenses et de la publication des redevances minières opèrent de manière opaque.<sup>17</sup> Bien que l'activité minière du pays soit axée sur l'exploitation artisanale et de carrières, aucune mine de grande taille n'étant opérationnelle, le secteur minier a très peu contribué au développement local.

En revanche, le Niger verse des redevances minières (et pétrolières) aux autorités locales depuis les législations de 2006 et de 2007. Bien que les redevances minières aient fourni des bénéfices concrets et permis des améliorations infrastructurelles, le gouvernement a accumulé d'importants retards de versement des redevances aux autorités locales.<sup>18</sup> De plus, les pratiques de transparence et de comptabilité diffèrent largement selon les gouvernements, ce qui empêche une évaluation approfondie de la contribution des redevances au développement.

Les coalitions PCQVP dans de nombreux pays africains ont contribué de manière significative à l'intégration des exigences en matière de développement local dans la législation minière. Cependant, l'efficacité de la mise en œuvre demeure difficile à évaluer, car de nombreuses initiatives sont récentes, les données et la transparence font défaut, et les performances varient considérablement au sein et entre les pays. D'année en année, les gouvernements africains qui révisent les lois sur l'exploitation minière ajoutent des exigences en matière de développement local à la législation. Cependant, le manque de recherche empirique approfondie sur la conception législative et la mise en œuvre du développement local entrave l'élaboration d'une orientation politique fondée sur les données.

13 Cambero, Fabian et coll. (2021) Chile's decades-old mining deals may hinder bid to lift copper royalties <https://www.mining.com/web/chiles-decades-old-mining-deals-may-hinder-bid-to-lift-copper-royalties>

14 Cf. Hamidou D. Drame, (2019), « Relationships Between Mining Companies and Local Communities under the 2011 Guinean Mining Code: An Analysis of the Legal Framework Governing LDAs and LEDFs » Oil, Gas & Energy Law Intelligence ; et Kabore, Elie (2020), Fonds minier de développement local : des milliardaires parmi les communes. L'économiste du Faso.

15 Nyamucherera, Brian et Sibanda, Mukasiri (2020). Suivre les progrès vers la transparence et la redistribution des revenus dans le secteur de l'extraction au Zimbabwe 2013-2019. [https://www.pwyp.org/wp-content/uploads/2020/09/Benefit-Sharing-case-study\\_Zimbabwe\\_FR.pdf](https://www.pwyp.org/wp-content/uploads/2020/09/Benefit-Sharing-case-study_Zimbabwe_FR.pdf)

16 Bissou, Michel et Etoga, Éric (2020). Partage des revenus tirés du secteur minier en Afrique – Impact de la réforme minière : cas du Cameroun. [https://www.pwyp.org/wp-content/uploads/2020/09/Benefit-Sharing-case-study\\_Cameroun\\_FR.pdf](https://www.pwyp.org/wp-content/uploads/2020/09/Benefit-Sharing-case-study_Cameroun_FR.pdf)

17 Hamann, Steffi, Schwartz, Brendan et Sneyd, Adam (2021). Governing Artisanal Commodity Extraction in Cameroon: A Comparative Analysis of the Gold and Palm Oil Sectors. In *Natural Resource-Based Development in Africa*. University of Toronto Press. À paraître.

18 PCQYP Niger (2019). État des lieux sur la rétrocession des 15% des redevances minières et pétrolières de l'état vers les communes des régions concernées. [https://eiti.org/files/documents/fr\\_status\\_subnational\\_transfers\\_royalties.pdf](https://eiti.org/files/documents/fr_status_subnational_transfers_royalties.pdf)

## QUESTIONS PRINCIPALES POUR L'AVENIR

De nombreuses questions empiriques au sujet des mécanismes les plus efficaces pour faciliter le développement communautaire dans le secteur minier, en particulier dans les pays du Sud, restent sans réponse. Dans cette section, nous énonçons des thèmes visant à contribuer à des débats plus éclairés sur les mécanismes du développement local :

- **Impact des dépenses :** De nombreux pays ne disposent pas des données élémentaires sur l'utilisation des initiatives de développement local. Comment les fonds sont-ils utilisés et quel est leur impact ? Les efforts de développement local contribuent-ils de manière significative au bien-être économique, social et culturel de tous les groupes sociaux ? À une époque caractérisée par les urgences environnementales et sanitaires à l'échelle mondiale, les fonds sont-ils investis dans le renforcement des services publics afin de traiter de ces défis ? Des fonds sont-ils investis pour aider à faire face aux changements technologiques qui pourraient automatiser davantage le secteur minier et réduire les emplois directs ?
- **Justice climatique :** Le financement de mesures d'adaptation au changement

climatique en faveur des communautés rurales dans l'ensemble des pays du Sud a urgemment besoin d'être augmenté. Cependant, aucun des règlements de développement local examinés dans le cadre de cette note n'incluait l'atténuation du changement climatique et l'adaptation comme poste de dépenses prioritaires. Quelles sont les meilleures stratégies d'intégration de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation dans les exigences de développement communautaire ? Et comment les exigences de développement communautaire peuvent-elles renforcer la résilience à l'échelle locale ?

- **Droits autochtones, consentement libre, préalable et éclairé, et différenciation sociale :** La recherche existante sur le développement communautaire dans le secteur est insuffisante pour mettre en lumière les expériences diverses des différents groupes en fonction de la différenciation sociale. Quelles considérations particulières devraient être intégrées dans les cadres de développement communautaire destinés aux populations autochtones ? Qu'en est-il

des femmes, des jeunes, des minorités ethniques ou religieuses ? Comment les mécanismes de développement local peuvent-ils renforcer la souveraineté des groupes victimes de discrimination et la pleine jouissance de leurs droits ?

- **Stabilisation :** Malgré les nombreuses déclarations de développement en faveur des communautés des grandes sociétés minières et des organes du secteur minier, les données émergentes suggèrent que les sociétés citent les clauses de stabilisation fiscale dans leurs accords afin d'éviter de verser des contributions en faveur du développement local. Dans quelle mesure la stabilisation entrave-t-elle les efforts de développement local dans le secteur minier ? Comment concevoir une nouvelle génération de clauses de stabilisation permettant l'introduction de dispositions de prestation de bénéfices communautaires lorsqu'ils sont absents ?

Les réponses à ces questions ont des implications cruciales pour l'avenir des localités touchées par l'exploitation minière.

En conclusion, nous suggérons que les défenseur·euse·s de la société civile, les donateur·rice·s et les législateur·rice·s prennent les principales mesures suivantes :

- Les donateur·rice·s et les agences d'aide au développement devraient soutenir les efforts existants des organisations de la société civile, y compris celles du réseau PCQVP, et les chercheur·se·s des pays du Sud en investissant dans la recherche empirique approfondie sur l'efficacité des mécanismes existants du développement local ;
- Les gouvernements et les agences d'aide au développement fournissant un soutien technique aux ministères des ressources minières devraient être conscient·e·s de l'éventail complet d'expériences existantes lorsqu'ils ou elles conçoivent et mettent en œuvre les exigences de développement communautaire ;
- À mesure que les gouvernements introduisent des exigences de développement local, toutes les parties prenantes devraient soutenir les nouveaux mécanismes de développement communautaire afin d'augmenter l'investissement dans l'adaptation et la résilience au changement climatique ;
- Enfin, de nouvelles recherches et des solutions créatives sont nécessaires pour éviter la stagnation des dispositions de développement communautaire dans les mines existantes.



**PUBLIEZ CE QUE  
VOUS PAYEZ**

Email: [info@pwyp.org](mailto:info@pwyp.org)

 [@PWYPtweets](https://twitter.com/PWYPtweets)

 [www.facebook.com/PublishWhatYouPay](https://www.facebook.com/PublishWhatYouPay)

[www.pwyp.org](http://www.pwyp.org)

© Publish What You Pay Décembre 2021

Publish What You Pay is a registered charity (Registered Charity Number 1170959)  
and a registered company in England and Wales (No. 9533183).